



Réf: NCP-GB9-023 -Application

Rome, le 27 juin 2022

## NOTIFICATION

### Application – Informations sur les délais de présentation des prochains rapports et sur la façon de les soumettre

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la [Résolution 7/2019](#), Application, par laquelle l'Organe directeur a invité les Parties contractantes à continuer de mettre à jour et de présenter leurs rapports, conformément aux dispositions de la Section V des Procédures d'application, en insistant auprès de celles qui ne l'ont pas encore fait. Il a souligné, à cet égard, que les deuxièmes rapports devaient être soumis au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et a prié le Secrétaire d'envoyer régulièrement des rappels aux Parties contractantes.

La prochaine réunion du Comité d'application est provisoirement prévue pour le premier trimestre 2023. Pour que le Comité d'application puisse traiter et analyser les rapports nationaux, il faudrait qu'il les reçoive au plus tard le **30 septembre 2022**.

Le Comité d'application fournit une synthèse et une analyse dans son [rapport à la neuvième session de l'Organe directeur](#) concernant 79 rapports nationaux. [Les procédures d'application](#) établissent que chaque Partie contractante doit soumettre un rapport national sur les mesures qu'elle a prises aux fins de l'application du Traité international au moins une fois tous les cinq ans.

Sur le [site web](#) du Traité international, les Parties contractantes peuvent trouver [un bref guide sur la manière de présenter les rapports](#), avec des liens vers d'autres informations pertinentes (qui sont reproduites en annexe). Le site web contient également une section « [Foire aux questions](#) » avec des informations supplémentaires sur les rapports nationaux.

Dans la Résolution 7/2019, l'Organe directeur a également encouragé les Parties contractantes à présenter au Comité des questions techniques supplémentaires sur l'application du Traité international, afin qu'elles soient examinées. Les Parties contractantes peuvent également soumettre au Comité d'application des apports à prendre en compte lors de l'examen des [Procédures d'application](#). Ces questions et commentaires peuvent être soumis à tout moment.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétaire du Traité international à [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org).

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération

**Kent Nnadozie**

Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture



## **Comment présenter des rapports conformément aux dispositions de la Section V des procédures d'application**

1- Téléchargez et révissez le modèle normalisé de présentation des rapports: <https://www.fao.org/3/ca8821fr/ca8821fr.pdf> et la «[foire aux questions](#)».

2- Compilez ou obtenez les informations nécessaires auprès des autorités nationales compétentes. Vous pouvez consulter d'autres rapports reçus sur: <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/compliance/compliance-reports/en/>

3- Obtenez auprès du Secrétariat du Traité votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour le Système de présentation des rapports en ligne: <http://faoitpgrfa.ort-production.linode.unep-wcmc.org/>

4- Téléchargez les données dans les différentes sections et soumettez-les via le système. Il y a une [section d'assistance](#) en ligne. Le système générera un rapport PDF.

5- Envoyez un message à l'adresse [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org) en joignant le rapport au format PDF.

Veillez contacter le Secrétariat du Traité à l'adresse [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org) en cas de problème ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires.